



Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017

Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures
Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

▪ TITULAIRES : 51

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme LOOCK Martine, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

▪ SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent
(procuration donnée à M. MUNTE), M. DELPECH Bernard, M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. TESTA Francesco, Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à



CRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Mme LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : FINANCES

Objet : Neutralisation amortissement subventions d'équipements

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège DUBOR
Service : Finances

Objet : Neutralisation amortissement subventions d'équipements

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017

Mesdames, Messieurs,

Les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifient à compter du 1^{er} janvier 2016 les dispositions de l'article R 2321-1 du CGCT liées à l'amortissement des subventions.

D'une part, les subventions d'équipement versées (chapitre 204) peuvent être amorties sur une durée maximale pouvant aller désormais jusqu'à 30 ans (15 ans actuellement) lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et jusqu'à 40 ans (30 ans actuellement) lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

D'autre part, les communes et les établissements publics ont désormais la possibilité de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de ces subventions d'équipement versées. Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

Dans l'objectif de l'optimisation budgétaire produite notamment sur la section de fonctionnement, il est proposé à l'assemblée délibérante de faire application de ce dispositif de neutralisation budgétaire pour les subventions d'équipements tout en conservant les durées d'amortissement préalablement mises en œuvre (notamment la durée de 15 ans pour l'amortissement des subventions finançant des biens immobiliers.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De mettre en œuvre le dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées dans les conditions précitées ;
- b- D'inscrire les crédits nécessaires en décision modificative de ce jour ;
- c- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

